

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

DATE DE CONVOCATION : 21 novembre 2008  
DATE D’AFFICHAGE : 21 novembre 2008  
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 17  
POUVOIRS : 2  
VOTANTS : 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil huit, le vingt huit novembre, à vingt une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

*Etaients présents* : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Geneviève GENDRE, Jean WEYER, Maires Adjoints, Daniel CAHUZAC, Hervé DELAVEAU, Françoise CELAS, Isabelle BRUAUX, Serge GUINDOLET, Dany ROUGERIE, Patricia DESCROIX, Raphaël MENDES, Michel LAKDARI, Stéphane MEUNIER, Guy CABANIÉ formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

*Absents représentés* : Pascal JACQUES représenté par Mireille MUNCH  
Matthieu MAÏA représenté par FITTE-REBETÉ

*Secrétaire de séance* : Jean WEYER

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2008

Aucune observation n’étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de sa réunion du 26 octobre 2008.

## ASSOCIATIONS : SUBVENTION A L’ASSOCIATION LES AMIS DE L’EGLISE SAINT-REMY

### DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Considérant la demande de l’Association des « Amis de l’Eglise Saint Rémy de Ferrières-en-Brie » en date du 21 Octobre 2008, relative à une demande de subvention pour l’organisation des Virades de l’Espoir,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents,

**Article unique** : **DÉCIDE** d’allouer une subvention exceptionnelle de 144,77 euros à l’Association des « Amis de l’Eglise Saint Rémy de Ferrières-en-Brie » afin de financer les dépenses occasionnées pour l’organisation de la kermesse des Virades de l’Espoir qui a eu lieu à Ferrières le 27 septembre 2008.

## TARIFS : LOCATION SALLE DU PRESBYTERE POUR LES ASSEMBLEES DES COPROPRIETES

### DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif de location de la salle de réunion du presbytère pour les Assemblées des Copropriétés situées sur notre commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1er : ADOPTE** le tarif de location de la salle de réunion du presbytère à 50 € pour les Assemblées des Copropriétés situées sur notre commune.

**Article 2 : DECIDE** de rendre ce tarif applicable pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

## TARIFS : LOCATION D'URNES ET D'ISOLOIRS

### DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Considérant la nécessité de fixer des tarifs de location du matériel de vote,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article unique : FIXE** les tarifs de location des urnes et des isoaloirs, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, de la façon suivante :

- 15 € l'urne,
- et de 15 € l'isoloir.

## SERVICES PERISCOLAIRES : TARIFS 2009

### DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Considérant la proposition de révision des tarifs du service périscolaire proposée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : FIXE** les tarifs du service périscolaire de la façon suivante :

<b>Tarifs du Centre de Loisirs 2009</b>									
<b>REVENUS MENSUELS DU MENAGE*</b>	<b>1 ENFANT A CHARGE</b>			<b>2 ENFANTS A CHARGE</b>			<b>3 ENFANTS A CHARGE ET +</b>		
	<b>Journée</b>	<b>½ journée avec repas</b>	<b>½ journée sans repas</b>	<b>Journée</b>	<b>½ journée avec repas</b>	<b>½ journée sans repas</b>	<b>Journée</b>	<b>½ journée avec repas</b>	<b>½ journée sans repas</b>
<b>Inférieurs à 1 067 €</b>	6,05 €	3,93 €	2,65 €	4,31 €	2,79 €	1,89 €	3,46 €	2,32 €	1,51 €
<b>De 1 068 € à 1 524 €</b>	6,91 €	4,49 €	3,04 €	5,16 €	3,18 €	2,15 €	4,31 €	2,82 €	1,72 €
<b>De 1 525 € à 2 300 €</b>	8,14 €	4,88 €	3,26 €	6,51 €	3,91 €	2,60 €	6,10 €	3,68 €	2,44 €
<b>De 2 301 € à 3 050 €</b>	9,41 €	5,38 €	3,59 €	7,17 €	4,30 €	2,87 €	6,73 €	4,04 €	2,69 €
<b>De 3 051 € à 4 500 €</b>	10,08 €	6,05 €	4,03 €	8,07 €	4,84 €	3,23 €	7,56 €	4,54 €	3,02 €
<b>De 4 501 € à 6 000 €</b>	11,55 €	6,93 €	4,62 €	9,24 €	5,54 €	3,70 €	8,66 €	5,20 €	3,46 €
<b>Supérieurs à 6 001 € Et Extérieurs Ferrières-en-Brie</b>	13,50 €	8,10 €	5,40 €	10,80 €	6,48 €	4,32 €	10,13 €	6,08 €	4,05 €

<b>Tarifs de la Restauration Scolaire 2009</b>			
<b>REVENUS MENSUELS DU MENAGE*</b>	<b>1 enfant à charge</b>	<b>2 enfants à charge</b>	<b>3 enfants à charge et +</b>
<b>Inférieurs à 1 067 €</b>	2,62 €	2,45 €	2,27 €
<b>De 1 068 € à 1 524 €</b>	2,83 €	2,63 €	2,45 €
<b>De 1 525 € à 2 300 €</b>	3,36 €	3,20 €	3,03 €
<b>De 2 301 € à 3 050 €</b>	3,75 €	3,56 €	3,37 €
<b>De 3 051 € à 4 500 €</b>	4,14 €	3,93 €	3,73 €
<b>De 4 501 € à 6 000 €</b>	4,58 €	4,35 €	4,12 €
<b>Supérieurs à 6 001 €</b>	4,81 €	4,57 €	4,33 €

\* Addition de tous les revenus bruts imposables du ménage apparaissant sur l'avis d'imposition 2007 : salaires, appointements, revenus immobiliers, pensions alimentaires ... AVANT DEDUCTION. Cette somme est ensuite divisée par douze pour déterminer le revenu mensuel.

<b>Tarifs Accueil Périscolaire 2009</b>	
<b>Accueil du matin :</b>	1,56 €
<b>Accueil du soir :</b>	2,08 €
<b>Etude :</b>	2,29 €
<b>Supplément accueil 18h00-19h00 (après l'étude)</b>	0,83 €

**Article 2 : DIT** que les nouveaux tarifs s'appliquent :

- A compter du 1er Janvier 2009 pour le Centre de Loisirs
- A compter du 1er Janvier 2009 pour la Restauration Scolaire
- A compter du 1er Janvier 2009 pour l'Accueil Périscolaire

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
DU SERVICE DE LA NAVETTE FERRIEROISE ET DE PERSONNEL COMMUNAL**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de convention de mise à disposition de la Navette Ferrièreoise et de personnel communal tel qu'annexé à la présente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : ADOPTE** le projet de convention à intervenir avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée pour la mise à disposition de la Navette Ferrièreoise et de personnel communal jusqu'au 30 Octobre 2009.

**Article 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

**CONSEIL GENERAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ABRIS-VOYAGEURS**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de convention de mise à disposition d'abris-voyageurs tel qu'annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : ADOPTE** le projet de convention à intervenir avec le Conseil Général de Seine et Marne pour la mise à disposition d'abris-voyageurs pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

**Article 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

**FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES**

Exposé de Madame Le Maire,

Il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes sur le budget 2008 de la commune :

**Section d'Investissement :**

**Virement de crédit :**

Crédits à ouvrir

Chapitre 21	Article 2128	Autres agencements	+ 1 334.40 €
	Article 2184	Mobilier	+ 1 362.88 €

Crédits à réduire

Chapitre 020	Article 020	Dépenses Imprévues	- 2697.28 €
--------------	-------------	--------------------	-------------

**Crédits supplémentaires**

Compte Dépenses

Chapitre 21	Article 2183	Matériel de bureau et informatique	+ 2 887.62 €
	Article 2135	Installations Générales	+ 1 020.64 €

Compte Recettes

Chapitre 13	Article 1328	Subvention CAF	+3 092.26 €
Chapitre 13	Article 1323	Subvention Conseil Général	+ 816 €

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article UNIQUE : ADOPTE** les décisions modificatives décrites ci-dessus.

<p><b>TRESOR PUBLIC : AUTORISATION D'ENGAGER DES POURSUITES EN CAS DE LITIGES COMPTABLES</b></p>
--

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de signer une autorisation permettant à Monsieur le Percepteur de poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recette.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE UNIQUE :** AUTORISE le Trésorier Municipal à poursuivre jusqu'au commandement le recouvrement contentieux des titres de recette émis par tout moyen prévu par la loi.

**URBANISME : CESSIION PAR EPAMARNE A LA COMMUNE DES TERRAINS D'ASSIETTES  
DE L'AVENUE JAMES DE ROTHSCHILD, DE L'AVENUE JOHN NUTTALL, DE LA RUE DU 19  
MARS 1962, DE L'AVENUE DE PARIS (POUR PARTIE), DES POSTES E.D.F. RUBELLES,  
MAINCY, PETIT JARD, MIREILLE, DE L'ESPACE VERT ET TALUS SUD-OUEST A4**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Vu le plan du projet de délimitation n° 06-08-003 et n° 0808004 établi par l'EPAMARNE en septembre 2008 relatif à la rétrocession dans le Domaine Public Communal de l'avenue James de Rothschild, avenue John Nuttall, rue du 19 mars 1962, de l'avenue de Paris (pour partie), des postes E.D.F. Rubelles, Maincy, Petit Jard, Mireille, de l'espace vert et talus Sud-Ouest A4.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 – **APPROUVE** les limites foncières de l'avenue James de Rothschild, l'avenue John Nuttall, la rue du 19 mars 1962, de l'avenue de Paris (pour partie), des postes E.D.F. Rubelles, Maincy, Petit Jard, Mireille, de l'espace vert et talus Sud-Ouest A4.

ARTICLE 2 – **DECIDE** l'acquisition desdits terrains, appartenant à l'EPAMARNE, à l'euro symbolique ;

ARTICLE 3 – **PRECISE** que ces terrains seront classés dans le domaine public communal ;

ARTICLE 4 – **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition ;

**URBANISME : SUPPRESSION DE LA ZAC DES HAUTS DE FERRIERES**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 95/METT/ZAC/73 du 6 juillet 1995 portant création de la ZAC des Hauts de Ferrières à Ferrières-en-Brie,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 95/METT/ZAC/74 du 6 juillet 1995 portant approbation du Plan d'Aménagement de Zone et du programme des équipements publics de la ZAC des Hauts de Ferrières à Ferrières-en-Brie,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 98/METL/ZAC/079 du 30 septembre 1998 portant modification du dossier de création de la ZAC des Hauts de Ferrières à Ferrières-en-Brie,  
Vu l'arrêté préfectoral n°98/METL/ZAC/080 du 30septembre 1998 portant modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC des Hauts de Ferrières à Ferrières-en-Brie,  
Considérant que l'avis de la commune est requis,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE UNIQUE : DECIDE** de donner un avis favorable à la suppression de la ZAC des Hauts de Ferrières, initié et aménagé par l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE).

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Madame le Maire donne lecture du planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 23h00.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mireille Munch".

Mireille MUNCH